

Santé

Le réseau passe à l'ère du web



Le gouvernement de Jean Charest a annoncé mardi un investissement conjoint fédéral-provincial de 547 millions de dollars pour informatiser certaines informations sur les patients du réseau de la santé du Québec.

Ainsi, avec le consentement du patient, obligatoire et révoquant sur demande, les médecins et pharmaciens pourront avoir accès instantanément à des informations essentielles pour leur travail:

- identification du patient;
- données en cas d'urgence;
- allergies et intolérances;
- médicaments prescrits, y compris ceux payés par un régime d'assurance privé collectif;
- vaccins reçus;
- résultats de laboratoire;
- résultats d'imagerie médicale;
- contacts professionnels: médecins consultés, pharmaciens.

« On estime à 7 à 10 % le pourcentage des hospitalisations dues aux effets indésirables des médicaments. Cela est souvent attribuable à l'ignorance du profil pharmacologique du patient », a expliqué le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard.

Il n'y aura toutefois aucune liste de diagnostics concernant les patients. Les groupes représentant les personnes aux prises avec un problème de santé mentale, notamment, ont demandé de protéger ces informations.



Philippe Couillard

Ce nouveau projet écarte l'ancienne idée d'une carte à puce. « C'est comme si on avait donné une clé pour une maison qui n'existe pas », a dit le ministre Couillard. Le ministre a ajouté qu'il fallait d'abord créer un réseau, et qu'avec les progrès technologiques, l'idée d'une carte à puce pourrait revenir.

Le gouvernement prévoit compléter l'informatisation dans toutes les régions du Québec d'ici 2010. M. Couillard a précisé que les bases de données seraient régionales, ce qui représente un changement important par rapport au projet de carte à puce avec information centralisée. Seuls les renseignements touchant les médicaments seront rassemblés dans une base de données de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

La première étape sera d'obtenir les données d'identification des patients consentants. Les informations d'ordre médical seront ensuite intégrées progressivement au dossier.

Le projet vise cinq objectifs principaux, selon le gouvernement:

- réduire le temps d'attente du patient;
- éliminer les examens effectués en double;
- assurer un meilleur suivi;
- consacrer plus de temps au patient;
- offrir des services plus efficaces et accessibles.

Le consentement, clé du projet



Henri-François Gauthrin

Le ministre des Services gouvernementaux, également responsable de la modernisation de l'État, Henri-François Gauthrin, a insisté sur le fait que le consentement des patients était absolument nécessaire. Il a souligné que des enquêtes commandées par le gouvernement indiquaient que plus de 80 % des répondants étaient prêts à donner leur accord pour la transmission de leur dossier médical.

M. Gauthrin a expliqué que des mécanismes de sécurité imposants protégeraient la confidentialité des données. Seuls les professionnels de santé ayant reçu l'autorisation du patient auraient accès aux informations, à l'aide d'un code d'utilisateur et d'un mot de passe.

Inforoute Canada investira 303 millions de dollars dans ce projet, tandis que Québec y injectera 244 millions. Le gouvernement Charest estime que le projet créera 6300 emplois et aura des retombées économiques de 375 millions.



Jean Charest

Le premier ministre Charest a indiqué que ce projet s'inscrivait dans une réduction de la taille de l'État et un contrôle des coûts du réseau, et que les départs à la retraite de nombreux administrateurs le rendaient encore plus pertinent.

Le ministre Couillard a ajouté que le cadre légal portant sur la transmission d'informations confidentielles dans le réseau était contenu dans la loi 83 sur la santé. « Avec les mesures de sécurité rigoureuses prévues, on saura qui, à quelle heure, a consulté le dossier médical », a-t-il dit.

M. Charest a conclu en disant que le projet servirait d'exemple de collaboration et de définition des rôles des paliers fédéral et provincial de gouvernement dans le financement du réseau de la santé.

© Société Radio-Canada. Tous droits réservés.